

il y avait des réclamations exorbitantes. Je désirerais avoir des renseignements complets sur ce sujet.

L'hon. M. MACLEAN (ministre intérimaire des Finances): Nous demandons ce crédit pour payer les comptes qui pourraient nous être présentés.

L'hon. M. LEMIEUX: Nous voulons avoir les détails, parce que, l'an dernier, il y a eu des réclamations fictives. Le Gouvernement a refusé de payer pendant deux ans, grâce à l'auditeur général d'abord, et aussi grâce au fidèle fonctionnaire qui a précédé le sergent d'armes actuel. Le lieutenant-colonel Smith avait carrément refusé de se rendre à ces demandes tout à fait scandaleuses. J'aimerais à avoir tous les détails de cette dépense.

M. BUREAU: Ce crédit comprend-il autre chose que des articles perdus par des employés lors de l'incendie?

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice): En règle générale, non, mais je ne puis pas affirmer positivement que rien n'a été payé à quelqu'un qui n'était pas un employé. Nous avons reçu de nombreuses réclamations que l'honorable député a peut-être raison de trouver exorbitantes. Je ne sache pas qu'il ait fallu l'intervention de fonctionnaires pour empêcher le paiement. La question a été étudiée par un comité nommé spécialement à cette fin, et après avoir déterminé la somme que chaque réclamant devait recevoir, nous avons décidé de demander ce crédit, qui n'a rien d'exagéré, pour payer une partie des petites réclamations. La plus grande partie des réclamations était faite par des employés qui pouvaient difficilement supporter cette perte. Je ne me rappelle pas, dans le moment, qu'aucune somme considérable ait été payée à qui que ce soit.

La résolution est adoptée à main levée.

Chemins de fer et Canaux.—Imputables sur la perception du revenu.—Chemins de fer de l'Etat.—Frais d'exploitation, \$37,000,000.

L'hon. M. MURPHY: Pourquoi ce crédit?

L'hon. M. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Pour l'exploitation des chemins de fer de l'Etat. L'an dernier il était de 25 millions de dollars. Nous venons de voter un crédit de \$8,500,000 dans le budget supplémentaire, ce qui porte à \$33,000,000 ou \$34,000,000 les frais d'exploitation des chemins de fer de l'Etat, l'an dernier. Nous avons calculé qu'ils seraient de 37 millions cette année. Il va sans dire que les recettes qui sont déposées au crédit

[L'hon. M. Lemieux.]

du receveur général contrebalanceront cette dépense. Il s'agit simplement d'une question de comptabilité. Au commencement de la session, j'ai déposé un projet de loi qui aurait pris la place de cet article du budget, mais je l'ai ensuite retiré.

L'hon. M. MURPHY: Ce crédit couvre-t-il une perte actuelle ou simplement probable?

L'hon. M. REID: Je calcule que la perte, l'an dernier, sera de 4 à 5 millions de dollars et elle est comprise dans ce crédit.

M. SINCLAIR (Guysborough): Nous avons déjà voté 8 millions et demi pour la même fin.

L'hon. M. REID: C'était pour l'exercice précédent.

Postes.—Service extérieur.—Pour les appointements du directeur et des employés des bureaux de poste suivants (les appointements pourront être remaniés et les nominations pourront être faites nonobstant les dispositions de la partie de la loi du service public qui a trait au service postal extérieur, ou les dispositions de la loi des postes: Sydney, Truro, Amherst, Moncton, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, Cornwall, Brockville, Smith's-Falls, Belleville, Lindsay, Niagara-Falls, St. Catharines, Woodstock, Saint-Thomas, Chatham, Sarnia, Collingwood, Owen-Sound, North-Bay, Sault-Sainte-Marie, Port-Arthur, Fort-William, Portage-la-Prairie, Prince-Albert, Strathcona, Lethbridge, Medicine-Hat, Nanaïmo et Prince-Albert, \$310,000.

M. SINCLAIR (Guysborough): Le ministre expliquera-t-il le principe qui a présidé à ce choix?

L'hon. M. DOHERTY (ministre intérimaire des Postes): Ce crédit, bien qu'il figure ici, ne veut pas dire que nous obtiendrons plus d'argent. Il a pour objet de nous permettre de supprimer ce qu'on appelait des bureaux de poste sans personnel régulier et de les mettre sur le même pied que les bureaux en plein exercice où nous payons nous-mêmes les appointements. Bien que des appointements fixes fussent payés dans les bureaux sans personnel attiré, ces appointements étaient pris sur la recette de chaque bureau. En ouvrant un crédit de \$315,000, notre intention est de faire parvenir au bureau central toute la recette de ces bureaux de poste. La dépense du ministère n'est pas augmentée d'un sou, mais nous abolissons un système qui a donné lieu à beaucoup de plaintes et de récriminations sans procurer d'avantages sensibles.

L'hon. M. CARVELL: Est-ce Woodstock, Ontario, ou Woodstock, Nouveau-Brunswick?